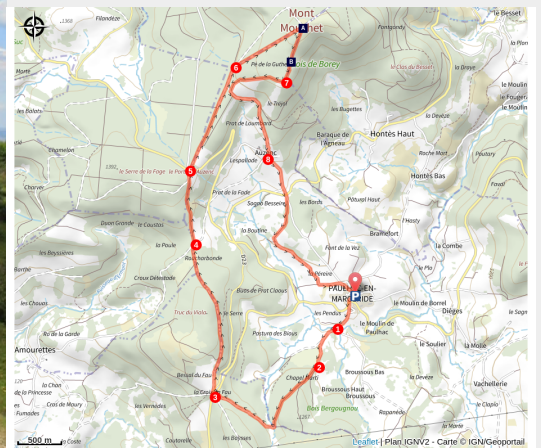


Le mont Mouchet - Parcours N° 16

Margeride - Paulhac-en-Margeride



Le Mont Mouchet (© Marion Larguier - OT Margeride en Gévaudan)



Cette randonnée de 13 km présente un dénivelé positif de 395 mètres. Au départ de Paulhac-en-Margeride elle vous mènera principalement à travers bois sur de beaux chemins. Bien que pas très longue, elle peut s'avérer sportive avec une montée progressive sur la première moitié du parcours.

Partez à la découverte des forêts du Mont Mouchet. Si entre 1764 et 1767, c'est la célèbre Bête du Gévaudan qui a régné dans ces montagnes, plus récemment, en juin 1944, elles ont été le lieu de plusieurs combats entre les Maquisards résistants et les troupes Nazis, jusqu'à la libération de la France. C'est donc à travers des chemins remplis d'histoires que vous randonnerez à l'ombre des arbres jusqu'au point d'orgue de cette balade, la table d'orientation du Mont Mouchet. Ici, un superbe point de vue à 360° vous attendra avant de redescendre au village de Paulhac-en-Margeride.

Infos pratiques

Pratique : A pied

Durée : 3 h 30

Longueur : 13.0 km

Dénivelé positif : 397 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Cols et Sommets, Faune et Flore, Histoire et Culture

Itinéraire

Départ : Place du village, Paulhac en Margeride

Arrivée : Place du village, Paulhac en Margeride

Balisage : — PR

Communes : 1. Paulhac-en-Margeride

2. Saint-Privat-du-Fau

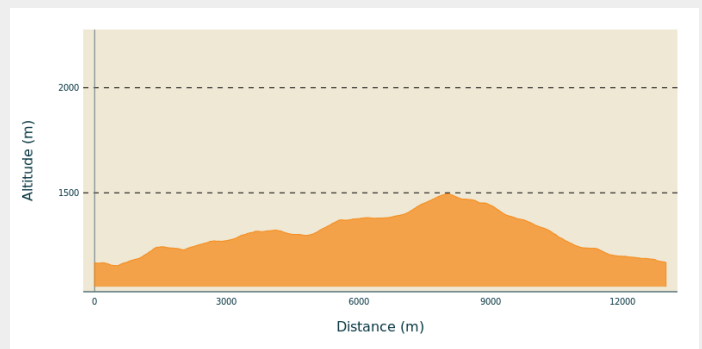
3. Julianges

4. Clavières

5. Auvers

6. La Besseyre-Saint-Mary

Profil altimétrique



Altitude min 1153 m Altitude max 1495 m

De la place du village (fontaine), dos à l'église et derrière l'auberge du Bon Accueil, ressortir du village en longeant la mairie à main gauche. Traverser avec prudence la D 989 à l'angle gauche du monument aux morts en direction de Broussous. Dépasser le cimetière puis au bas de la petite route, traverser le ruisseau par un pont de pierre.

1. Progresser en montée en longeant à main gauche la clôture de l'élevage de cerfs.
2. À la prochaine intersection, pénétrer à droite dans les mélèzes sur le GR® de Pays et poursuivre jusqu'au ruisseau sur la droite, le traverser. Monter la piste dans les bois jusqu'au croisement en T puis progresser à droite jusqu'au col de la croix du Fau.
3. Arrivé au col, traverser avec prudence la D 989 (ligne de partage des eaux des bassins Garonne et Loire, vues sur la vallée de la Truyère, l'Aubrac, le plomb du Cantal au loin) en direction de l'imposante croix de granite. Suivre alors la D 23 en direction d'Auvers puis virer à gauche au bout de 30m sur la piste blanche à gauche à flanc du truc du Viala. Poursuivre jusqu'au carrefour en croix au point 1297 (vues sur Auzenc, le bassin de la Desges, le mont Chauvet et le plateau du Devès) en ignorant les pistes successives de part et d'autre.
4. Prendre alors en face une sente qui progresse en montée soutenue en lisière de forêt jusqu'au col du Portus d'Auzenc (stèle). Lors de fortes pluies, de l'eau peut ruisseler le long de ce sentier.
5. Couper la D 123 et prendre en face la large piste la plus à droite. Cheminer en ignorant les sentiers de droite et de gauche et progresser tout droit à travers la forêt de résineux.
6. À la patte d'oie (limite des 3 départements Lozère, cantal, Haute-Loire), prendre la piste de droite qui monte sévèrement jusqu'à la table d'orientation, très beau panorama sur toute la région, puis suivre la piste à droite dans la lande qui longe le bois de Borey.
7. En lisière de pâturage, bifurquer à droite en descente. En bas de piste, à l'intersection après la source, suivre à gauche en lisière de bois le GRP®, traverser la grande combe puis laisser une piste à gauche rentrant dans les mélèzes et descendre jusqu'au hameau d'Auzenc.
8. Dans Auzenc, à l'angle d'une croix et d'un bassin, virer à gauche sur la route bitumée. À l'Y qui suit prendre à gauche jusqu'au stop et franchir la D 23.

9. À 40 m du carrefour, prendre la piste à main droite et descendre en lisière de forêt. Progresser parallèlement au ruisseau d'Auzenc puis virer à gauche au point 1188. Poursuivre par le chemin transversal qui ramène au village.

Sur votre chemin...



Le Mont Mouchet (A)

La forêt domaniale du Mont Mouchet (B)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Prendre de quoi s'hydrater et se protéger du soleil.

Ne pas jeter de déchets, garder les emballages avec vous.

Ne pas quitter les itinéraires balisés.

Se rappeler que les sentiers sont partagés et être respectueux envers l'ensemble des autres usagers (sportifs, touristes, chasseurs, agriculteurs...)

S'il faut franchir des barrières à animaux, ne pas oublier de les refermer derrière soit.

Comment venir ?

Accès routier

Du Malzieu-Ville, prendre la D989 (route de Saugues) jusqu'au village de Paulhac en Margeride

Parking conseillé

Place du village à côté de la fontaine, Paulhac en Margeride

Lieux de renseignement

Office de Tourisme Margeride en Gévaudan - Bureau du Malzieu

Tour de Bodon, 48140 Le-Malzieu-Ville

tourisme@margeride-en-gevaudan.com

Tel : 04 66 31 82 73

<http://www.margeride-en-gevaudan.com/>



Source

Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac

<https://www.cctama.fr/>

Sur votre chemin...



Le Mont Mouchet (A)

À 1497 m d'altitude, le Mont Mouchet est l'un des points culminants de la Margeride, à cheval sur les départements de la Lozère, du Cantal et de la Haute-Loire. La table d'orientation à son sommet offre un panorama à 360° sur l'ensemble du Massif central... Ses reliefs doux et boisés en font un lieu de balade et de cueillette parmi les plus renommés de Margeride.

Le Mont Mouchet est également un lieu de mémoire : En juin 1944, de féroces combats opposent les maquisards aux divisions de l'Allemagne Nazie. Un musée et le monument national des Résistants et des maquisards entretiennent la mémoire des valeurs de la Résistance, auprès des jeunes générations.

Crédit photo : M. Larguier - OT Margeride en Gévaudan



La forêt domaniale du Mont Mouchet (B)

Au 19ème siècle, la forte expansion démographique de la France a eu raison des bois et forêts du Massif Central. A cette même période, la France est en proie à de fortes inondations et des glissements de terrains meurtriers. L'Etat français prend alors conscience du rôle important des forêts contre l'érosion. C'est pourquoi, en 1882, il décide de promulguer la loi dite "loi de Restauration des Terrains de Montagne" pour reboiser les sommets français. Cette loi s'appliquera pour les crêtes de la Margeride.

C'est donc en 1901 que l'Etat acquiert un domaine agricole de 227 hectares au Mont Mouchet. Les bâtiments, prairies, landes et terre à labour vont progressivement être convertis en forêt. La campagne de reboisement s'étalera bien après la seconde guerre mondiale.

De nos jours cette forêt est entretenue par les services de l'Office National des Forêts. Elle est très prisée des ramasseurs de champignons et autres cueilleurs de myrtilles et petites baies.

Crédit photo : M. Larguier - OT Margeride en Gévaudan